

dans la marine marchande. Il n'était pas âgé de vingt-cinq ans, qu'il avait déjà fait cinq fois le voyage des Echelles du Levant et du Cap de Bonne-Espérance. A cette époque,

blesse et sur les moyens de l'acquérir, qu'il est vraiment utile de consacrer ici quelques lignes à la franche explication de ces différentes choses.

Les Gaules, quand Jules César et ses légions y arrivèrent, n'étaient pas ce beau pays que nous voyons aujourd'hui si bien cultivé, si peuplé, si riche, par les triples efforts de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Couvertes de forêts et de marécages, toutes les plaines étaient à peu près désertes; les populations étaient presque toutes retirées dans les vallées et dans les montagnes, d'abord parce qu'elles s'y sentaient plus en sûreté, ensuite parce qu'elles y trouvaient de plus abondants, de meilleurs pâlurages pour leurs troupeaux.

Les différentes provinces qui formaient la vaste confédération des Gaules, étaient autant de petites républiques aristocratiques, indépendantes les unes des autres, et la condition des personnes y était établie ainsi: des *prêtres*, des *nobles*, des *hommes libres*, des *serfs* et des *esclaves*.

Les *prêtres*, les *nobles* et les *hommes libres*, étaient donc seuls en possession de droits politiques, puisqu'eux seuls étaient propriétaires des *terres*. Les *serfs* étaient les cultivateurs de ces *terres*, sans pouvoir quitter la *glebe*, c'est-à-dire le champ auquel ils étaient attachés eux et leurs enfants. La raison politique l'avait ainsi décidé, parce que les Gaules, avant l'arrivée de César, formant, comme nous l'avons déjà dit, un état confédéré, le législateur avait voulu que les diverses populations conservassent le caractère qui leur était propre, et que les chefs n'eussent jamais sous la main que des hommes du pays, des *nati*, des nationaux. La servitude de la *glebe* n'était donc pas autre chose qu'une *conscription* à la fois *agricole* et *militaire*, puisque les *serfs* étaient appelés à la guerre, comme les *nobles* et les *hommes libres*, tandis que les *esclaves* n'y allaient pas. Véritable propriété de leurs maîtres, employés à tous les travaux intérieurs de la maison, à la forge, à la boulangerie, à la boucherie, à la charpente, à la maçonnerie, au charronnage, à la poterie; les *esclaves* étaient vendus, échangés, comme *objets mobiliers*; quelquefois ils obtenaient leur affranchissement, et alors ils étaient maîtres d'aller s'établir où ils voulaient.

Toutes les terres qui n'avait pas de maîtres particuliers, appartenaient à l'état, et l'on conçoit que César, en arrivant dans les Gaules, dut y trouver un domaine public des plus considérables, puisqu'à cette époque la popula-